

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



L'an deux mille seize,

le 13 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE
16 DECEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 34

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yvette LOUER, - Hervé MICHAUD, - Bertrand ROBERDEL.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Joël BOURRIGAUD a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°170-2016 – POLE RESSOURCES ET FINANCES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que le Conseil Communautaire peut décider de procéder au versement de subventions d'équilibre du Budget Principal aux budgets annexes, conformément à l'article L.2224-2 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé que des crédits ont été inscrits en ce sens en dépenses au budget primitif 2016 du budget principal en direction des budgets annexes.

Au regard des prévisions de résultats 2016 des budgets annexes, il est proposé de verser une subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes suivants :

Budgets annexes	Montant inscrit BP 2016	Montant Subvention d'équilibre 2016 à verser
401 Locations Immobilières	400 000 €	350 000 €
404 Transports scolaires	300 000 €	195 000 €
406 Zone de Bel Air	150 000 €	0 € <i>(budget excédentaire)</i>
407 Zone des Métairies	150 000 €	150 000 €
409 Espace littoral	150 000 €	150 000 €
TOTAL	1 150 000 €	845 000 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2016

Reçu en préfecture le 19/12/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20161213-DELIB_170_2016-DE

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement de subventions d'équilibre du Budget principal aux Budgets annexes en procédant à un débit du compte 657364 (chapitre 65) du Budget principal pour un montant de 845 000 € et à un crédit des comptes 748 (chapitre 74) ou 774 (chapitre 77) des Budgets annexes suivants :

Locations Immobilières (401) pour un montant de 350 000 €,

Transports Scolaires (404) pour un montant de 195 000 €,

Zone des Métairies (407) pour un montant de 150 000 €,

Espace Littoral (409) pour un montant de 150 000 €.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 16/12/16
Le Président,

